

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Le 12 septembre 2023 à 19h30 les membres du conseil municipal de Bouzeron se sont réunis au lieu habituel de leur séances, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint Yves MARTIN.

**Etaient présents** : Yves MARTIN, Nathalie LEBAILLY, Elisabeth DUVERNOIS, Patricia MACHADO DE SOUSA, Adeline HENIQUES, Alexandre VION, Jean Yves RHODDE.

**Etaient absents** : Véronique MICHELOT, Claude GAY

Yves Martin excuse le Maire pour son absence.

Le compte rendu de la dernière séance n'apporte aucune remarque.

### **1/ C.L.E.C.T.**

Suite aux explications du 1<sup>er</sup> adjoint concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du Grand Chalon (transfert de la piscine de Saint Rémy et actualisation de la compétence Abribus), le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

### **2/ REMPLACEMENT VEHICULE COMMUNAL**

Yves Martin fait part de l'achat d'un véhicule Peugeot Boxer en remplacement du Mercedes Vito (qui sera mis à la casse) pour un montant de 13700 euros TTC au garage DID Auto de Saint Marcel.

3/ Cet achat avait fait part d'une réserve au budget 2023, cependant il est nécessaire de prendre une **décision modificative budgétaire** comme suit :

Compte 61551 : -13000 €

Compte 61531 : - 700 €

Compte 023 : +13700 €    Compte 021 : +13700 €

Compte 2182 : +13700 €, décision prise à l'unanimité.

### **4/ STATUTS DU GRAND CHALON**

La modification des statuts du Grand Chalon a été notifiée par délibération du Conseil Communautaire le 22 juin 2023 ainsi que le transfert de la compétence IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques). Suite aux explications d'Yves Martin et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le transfert de la compétence IRVE et les statuts modifiés du Grand Chalon. Unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La peinture de la salle des fêtes est en cours
- Alexandre Vion demande l'état d'avancement des travaux de la fibre
- Remarques quant à l'éclairage public (allumage / arrêt) pendant la période d'été.
- Remarques quant à la ligne France Télécom route de Chagny qui n'est toujours pas réparée
- La distribution des brioches et bouteilles de vins aux aînés de la Commune n'a pas eu lieu le 14 juillet de cette année. Le conseil municipal souhaite que cette tradition soit conservée pour les années futures et réfléchira également au sujet des colis de fins d'année.

Séance levée à 20h30